

COMMISSION DES
ENTRAÎNEURS DE
WORLD ATHLETICS
**DOSSIER
D'INFORMATION**



WORLD
ATHLETICS

SOMMAIRE

1.	INTRODUCTION	4
2.	RÔLE DE LA COMMISSION	4
3.	CHAMP DE COMPÉTENCE DE LA COMMISSION	4
4.	COMPOSITION.	6
5.	RÉUNIONS ET TRAVAIL ATTENDU	6
6.	ÉTAPES JUSQU'À LA NOMINATION	6
6.1.	ÉTAPES 1 – Candidature.	7
6.2.	ÉTAPES 2 – Évaluation par le Panel de nomination	8
6.3.	ÉTAPES 3 – Vérification de l'éligibilité des candidats présélectionnés.	8
6.4.	ÉTAPES 4 - Recommandation et décision.	8
7.	RÉGLEMENTATION APPLICABLE	9
7.1.	Règles de gouvernance (B3.1)	9
7.2.	Règles de vérification d'éligibilité (B3.2)	9
7.3.	Code de conduite en matière d'intégrité (D1.1)	9
8.	CALENDRIER	10

1. INTRODUCTION

Le présent dossier d'information énonce les étapes et les critères à respecter par toute personne souhaitant présenter une candidature en vue d'une nomination en tant que membre de la Commission des entraîneurs.

La mission du Panel de nomination est de faire paraître des annonces, d'évaluer puis de formuler des recommandations au Conseil sur les propositions de candidature pour les commissions de World Athletics.

Vous pouvez écrire à nominations.panel@worldathletics.org si vous avez des questions concernant les informations contenues dans le présent document.

2. RÔLE DE LA COMMISSION

À l'instar des autres commissions de World Athletics, la mission de la Commission des entraîneurs est d'apporter son expertise et de faire des recommandations au Conseil. D'autre part, sur demande, elle peut également être amenée à conseiller le président de World Athletics, le Bureau exécutif, le directeur général, les directeurs, ainsi que d'autres commissions et groupes de travail. Les commissions de World Athletics ont un rôle consultatif et rendent compte au Conseil. Elles n'ont pas le pouvoir de prendre des décisions au nom du Conseil ou de World Athletics.

3. CHAMP DE COMPÉTENCE DE LA COMMISSION

Les membres des commissions participeront aux discussions stratégiques visant à développer, innover et faire progresser l'athlétisme, chacun selon le rôle spécifique de sa commission.

Les commissions actuellement en place au sein de World Athletics sont la Commission des athlètes, la Commission des compétitions, la Commission du développement et la Commission de la gouvernance. Leurs rôles et responsabilités détaillés sont définis dans leurs mandats respectifs, disponibles sur le site internet [à cette adresse](#).

La Commission des entraîneurs, nouvellement créée, représentera et accompagnera les initiatives liées à l'encadrement de haut niveau, comme précisé ci-dessous.

Champ de compétence

Les membres de la Commission des entraîneurs veilleront à ce que la voix des entraîneurs soit pleinement intégrée au processus décisionnel de World Athletics, tout en garantissant l'existence d'un forum dédié à la valorisation et à l'avancement des initiatives identifiées en matière d'entraînement de haut niveau, par le biais de politiques et de projets formulés sous forme de recommandations adressées au Conseil de World Athletics. La commission orientera son action prioritairement vers l'entraînement d'élite, les stratégies de haute performance et les environnements des compétitions internationales.

Les principales responsabilités proposées sont les suivantes :

1. Représentation et expression des entraîneurs

- Contribuer activement à l'élaboration des propositions de World Athletics, par exemple en matière d'innovation et de réforme des compétitions de la Série mondiale d'athlétisme.
- Recueillir les retours des entraîneurs de toutes les régions et disciplines, afin d'éclairer les priorités relatives à l'encadrement de haut niveau.
- Favoriser le dialogue entre World Athletics, les associations continentales et les communautés d'entraîneurs de haut niveau des fédérations membres, tout en assurant la diffusion d'informations et de bonnes pratiques, notamment au moyen de séminaires ou des clubs d'entraîneurs organisés lors des compétitions de la Série mondiale d'athlétisme.

2. Conseil en matière de politiques et de sensibilisation

- Formuler des avis sur les propositions relatives à l'encadrement de haut niveau, notamment en ce qui concerne la protection des personnes et la formation des entraîneurs de haut niveau (axée sur le niveau 3 du CECS de World Athletics et le développement professionnel continu correspondant).
- Appuyer les initiatives en faveur de l'équité de genre dans l'encadrement de haut niveau et contribuer à la réduction des situations de sous-représentation.
- Proposer des initiatives telles que la définition de normes minimales et de critères professionnels encadrant l'exercice de l'encadrement de haut niveau.

3. Développement professionnel et innovation

- Consolider les dispositifs de développement professionnel continu et les adapter aux besoins spécifiques des entraîneurs de haut niveau.
- Favoriser l'innovation, le partage des connaissances et l'harmonisation au sein des réseaux d'entraîneurs de haut niveau.
- Promouvoir les approches fondées sur la recherche et les pratiques exemplaires, notamment dans les domaines de la biomécanique, de l'analyse de la performance ou du suivi des athlètes, afin d'outiller les entraîneurs avec les méthodes les plus avancées, y compris par des collaborations avec des institutions académiques.

4. Développement et bien-être des athlètes

- Émettre des recommandations sur les environnements d'encadrement les plus propices à la haute performance, en tenant compte notamment des différences d'approche selon les genres.
- Veiller à ce que l'encadrement s'inscrive dans des cadres de développement sûrs et centrés sur l'athlète.
- Renforcer les mécanismes de responsabilisation relatifs au comportement des entraîneurs de haut niveau et à la protection des personnes.

La Commission des entraîneurs élaborera un feuille de route courant jusqu'en 2027, en adéquation avec le plan stratégique 2024-2027 de World Athletics Cap sur l'innovation et le Plan mondial pour l'athlétisme 2022-2030. Ce plan définira les actions à entreprendre ainsi que les résultats spécifiques à atteindre durant le mandat initial de deux ans de la commission. Il fera l'objet d'un réexamen et d'un ajustement annuels afin de garantir sa conformité avec les travaux menés par le ou les départements compétents de World Athletics.

Le président est le principal responsable des travaux de la commission dont il a la charge, ce qui comprend, sans s'y limiter, l'établissement de l'ordre du jour (en concertation avec le directeur compétent à World Athletics). En outre, le président de commission est chargé de diriger et de coordonner l'avancée des travaux, de présider les réunions, d'établir le calendrier des réunions et de présenter les comptes rendus au Conseil. Il doit également faire rapport, au moins deux fois par an, portant sur l'avancée des travaux menés par la commission au regard de sa feuille de route et devra formuler des recommandations au Conseil.

La Commission des entraîneurs travaillera en étroite collaboration avec le ou les directeurs concernés de World Athletics, ainsi qu'avec les autres membres du personnel, selon les besoins.

4. COMPOSITION

La Commission des entraîneurs est composée de huit à quatorze membres, dont au moins deux sont membres du Conseil. Le président de World Athletics est membre de droit de la commission.

La durée initiale du mandat est d'environ deux ans à compter de la date de nomination (prévue en novembre 2025) jusqu'à la clôture du Congrès 2027 de World Athletics. Tous les mandats ultérieurs, le cas échéant, seront d'une durée de quatre ans.

Les membres seront désignés par le Conseil, sur recommandation du Panel de nomination.

La nomination des membres des commissions est fondée sur le mérite. Il est tenu compte de leurs connaissances, leurs compétences et expertise dans le domaine d'activité de la commission. En second lieu, les critères complémentaires suivants sont retenus pour la sélection des membres : la commission doit comprendre, de préférence, au moins une personne de chacune des six régions continentales ainsi qu'un membre représentant la commission des athlètes. Par ailleurs, la répartition devra garantir au moins 40 % de représentation pour chacun des deux sexes.

Le responsable du Panel de nomination est M. Gord Orlikow (CAN). La liste complète des membres du panel est disponible [en cliquant ici](#).

5. RÉUNIONS ET TRAVAIL ATTENDU

La Commission des entraîneurs se réunira en principe trois fois par an. Au moins l'une de ces séances se tiendra en présentiel, le plus souvent à Monaco. Les autres réunions seront organisées à distance, par visioconférence.

La première réunion de la Commission des entraîneurs est prévue pour la fin du mois de novembre, au cours de la semaine débutant le 17 ou le 24 novembre (sous réserve des dates de nomination).

Compte tenu de la place importante qu'occupe la Commission des entraîneurs, le volume de travail est constant tout au long de l'année. Les commissions de World Athletics travaillent en principe en sous-groupes constitués de membres qui se consacrent à des dossiers et des projets spécifiques entre les réunions. Un investissement supplémentaire en temps peut également être nécessaire pour traiter des questions urgentes ou lorsqu'un membre de la commission est nommé au sein d'un groupe de travail ou d'un panel de façon à faire le lien avec la commission. Les membres de la commission sont donc censés participer aux travaux de la commission entre les réunions par courrier électronique et/ou à distance.

Outre les réunions de leur commission, tous les présidents de commission se réunissent, au moins une fois par an, pour leur permettre de travailler ensemble sur des initiatives communes, de prendre connaissance des dernières actualités présentées par le directeur général et les directeurs concernés, et d'harmoniser les stratégies de travail en cours et futures.

La mission de membre de commission est basée sur le volontariat. Néanmoins, World Athletics verse une indemnité journalière de 150 USD pour chaque réunion tenue en présentiel. World Athletics couvrira également les frais de voyage, d'hébergement et de repas, conformément à la politique de World Athletics.

6. ÉTAPES JUSQU'À LA NOMINATION

Le processus de nomination d'un membre de commission se déroule en quatre étapes :

- Étape 1 – Candidature
- Étape 2 – Évaluation par le Panel de nomination
- Étape 3 – Vérification de l'éligibilité des candidats présélectionnés
- Étape 4 – Recommandation et décision

6.1. ÉTAPE 1 – Candidature

Les personnes qui souhaitent postuler pour devenir membre de la Commission des entraîneurs doivent envoyer les documents indiqués ci-après au responsable du Panel de nomination, **au plus tard le 30 septembre 2025 (23 h 59, heure d'été d'Europe centrale)**, par courriel à nominations.panel@worldathletics.org.

Éléments à fournir :

- a. Le formulaire de proposition d'un candidat dûment rempli. Ce formulaire sera diffusé par voie de circulaire et est disponible en téléchargement sur le site Internet de World Athletics [en cliquant ici](#);
- b. Une lettre de motivation qui doit préciser l'aptitude du candidat à occuper l'un des postes de membre de la Commission des entraîneurs (au regard des critères énumérés à la section 6.2 du présent document), ses compétences et son expérience, ses objectifs en termes de contribution à la commission et les raisons de sa candidature ; et,
- c. Un CV et le nom de deux personnes de référence.

Les candidats peuvent solliciter l'appui de leur candidature auprès de la fédération membre ou l'association continentale à laquelle ils sont affiliés ou, le cas échéant, associés. Tout expert souhaitant présenter sa candidature à la Commission des entraîneurs peut en faire la demande en sollicitant l'approbation du Directeur général de World Athletics (jon.ridgeon@worldathletics.org).

Le Panel de nomination doit évaluer en priorité les candidats qui ont obtenu l'appui d'une fédération membre ou d'une association continentale. Si le Panel de nomination estime que les compétences, l'expertise, les connaissances des candidats et les autres critères complémentaires sont insuffisants pour la commission, le panel peut tenir compte des candidatures présentées par les experts recommandés par le directeur général.

Une fédération membre ou une association continentale peut soutenir la candidature de plusieurs postulants.

Si une fédération membre ou une association continentale soutient une candidature, le conseil d'administration, le comité exécutif ou l'organe équivalent de la fédération membre ou de l'association continentale doit adopter une résolution approuvant le soutien au(x) candidat(s).

Si le candidat obtient le soutien escompté, le formulaire de proposition d'un candidat doit être signé par le candidat et le plus haut responsable (p. ex. le président, le secrétaire général ou le directeur général) de la fédération membre ou de l'association continentale du candidat. Dans le cas où le candidat est le plus haut responsable, le formulaire doit être signé par la personne se trouvant immédiatement après dans la hiérarchie de la fédération membre ou de l'association continentale, selon le cas.

Les candidats :

- doivent être âgés de 18 ans ou plus;
- ne peuvent être des membres du personnel de World Athletics ni de l'Unité d'intégrité de l'athlétisme ;
- ne peuvent être membres (à moins de siéger en qualité de membre du Conseil) d'aucun des organes indépendants de World Athletics (cf. la liste de ces organes indépendants qui est disponible [en cliquant ici](#));
- doivent être déclarés éligibles au sens de l'article 65.2 des Statuts de World Athletics, conformément aux Règles de vérification d'éligibilité.

Les candidats doivent avoir une bonne compréhension de l'anglais ainsi qu'une aisance à l'oral dans cette langue, toutes les réunions se tenant en anglais.

6.2. ÉTAPE 2 – Évaluation par le Panel de nomination

Le Panel de nomination examinera et procédera à l'évaluation de tous les dossiers de candidature. Lorsqu'il le juge approprié, il peut entreprendre toute enquête et solliciter des entretiens, ce qui comprend la possibilité de contacter les personnes de référence.

Pour statuer sur les candidats à recommander au poste de membre de la Commission des entraîneurs, le Panel de nomination doit :

- a. tenir compte des compétences des candidats, de leurs connaissances et expertises spécifiques dans le domaine couvert par la commission;
- b. s'assurer que la commission est composée de préférence d'au moins une personne de chaque région continentale et d'un membre représentant la Commission des athlètes. Par ailleurs, la répartition devra garantir au moins 40 % de représentation pour chacun des deux sexes.

Le Panel de nomination dressera une liste préliminaire de candidats et demandera à ces derniers de se soumettre à une procédure de vérification d'éligibilité précisée à l'étape 3 ci-après.

6.3. ÉTAPE 3 – Vérification de l'éligibilité des candidats présélectionnés

Tous les candidats présélectionnés devront faire l'objet d'un examen d'intégrité effectué par le Panel de vérification d'éligibilité, conformément aux Règles de vérification d'éligibilité. Aucun candidat présélectionné ne peut être recommandé pour une nomination s'il n'a pas été déclaré éligible par le Panel de vérification.

Le Panel de vérification est une instance indépendante de World Athletics.

La procédure de vérification comprend deux étapes : le candidat remplit un formulaire et le Panel de vérification procède à l'examen de l'intégrité du candidat.

L'examen d'intégrité effectué par le Panel de vérification consiste à vérifier que le candidat est en mesure de respecter les normes élevées de conduite et d'intégrité requises pour la fonction, qu'il est de bonne moralité et qu'il jouit d'une bonne réputation (c'est-à-dire être déclaré éligible).

Les candidats qui ont déjà fait l'objet d'une vérification d'éligibilité par le Panel de vérification doivent de nouveau se soumettre à la procédure. Cependant, en fonction de la date à laquelle ils ont été déclarés éligibles précédemment, ils peuvent bénéficier d'une procédure accélérée.

Les candidats seront tenus informés par courrier s'ils sont éligibles ou non.

6.4. ÉTAPE 4 - Recommandation et décision

Au terme de l'étape 3, le Panel de nomination fera part au Conseil de ses recommandations pour la désignation des membres de la Commission des entraîneurs, y compris de son président. Cette étape devrait avoir lieu en novembre 2025.

Une fois les recommandations validées par le Conseil, tous les candidats seront informés de la décision.

Chaque membre de la commission devra signer une Lettre de nomination.

7. RÉGLEMENTATION APPLICABLE

Un certain nombre de règles et de règlements de World Athletics s'appliquent spécifiquement aux candidats ainsi qu'aux membres des commissions qui seront désignés. C'est pourquoi tous les candidats doivent en prendre connaissance avant de déposer leur candidature. Vous trouverez ci après un récapitulatif de cette réglementation applicable. Chacun des documents cités ci-après est disponible dans le Livre des réglementations [en cliquant ici](#).

7.1. Règles de gouvernance (B3.1)

Les Règles de gouvernance fixent les procédures applicables aux commissions, mais également au Conseil, Bureau exécutif et autres organes relevant de la structure de gouvernance de World Athletics.

La règle 5 décrit le processus de nomination des membres des commissions, la nature et l'objet de chaque commission, les modalités pour la tenue des réunions ainsi que le champ de compétence.

7.2. Règles de vérification d'éligibilité (B3.2)

Les Règles de vérification d'éligibilité définissent le rôle, la composition et les responsabilités du Panel de vérification ainsi que les critères et la procédure de vérification d'éligibilité, y compris l'examen d'intégrité.

7.3. Code de conduite en matière d'intégrité (D1.1)

Le Code de conduite en matière d'intégrité est au cœur des principes d'intégrité de World Athletics. Il définit les normes de conduite élevées attendues de tous les officiels de World Athletics ou des personnes briguant un poste d'officiel de World Athletics. Les membres des Commissions sont des Officiels de World Athletics.

8. CALENDRIER

ÉTAPE	DATES	DÉMARCHE	CONTACT ET OÙ TROUVER L'INFORMATION
	2 septembre 2025	<p>Appel à candidatures pour les postes de membre de la Commission des entraîneurs.</p> <p>Toutes les fédérations membres / associations continentales sont informées par voie de circulaire.</p> <p>Dossier d'information disponible sur le site Internet de World Athletics en cliquant ici.</p> <p>Pour toute question au sujet du processus de candidature, vous pouvez contacter</p> <p>M. Gord Orlikow, responsable du Panel de nomination.</p>	<p>https://worldathletics.org/about-iaaf/documents/elections-appointments</p> <p>nominations.panel@worldathletics.org</p>
	Septembre 2025	<p>Les candidats qui le souhaitent sollicitent l'appui d'une fédération membre ou d'une association continentale (quant aux experts, ils peuvent solliciter l'appui du directeur général de World Athletics, le cas échéant).</p> <p>Pour tous les candidats : préparation de leur dossier de candidature. Les coordonnées des fédérations membres et des associations continentales sont disponibles sur le site Internet de World Athletics en cliquant ici.</p> <p>Appel à candidatures pour la nomination des membres du Conseil et des membres de la Commission des athlètes (ou leurs représentants).</p>	<p>https://www.worldathletics.org/about-iaaf/structure/member-federations</p>
1	Au plus tard le 30 septembre 2025	Dépôt du formulaire de proposition d'un candidat par les fédérations membres ou les associations continentales	nominations.panel@worldathletics.org
2	Octobre 2025	Examen des formulaires de proposition d'un candidat par le Panel de nomination.	
3	Au plus tard le 31 octobre 2025	Le Panel de nomination établit la liste des candidats présélectionnés et les tient informés.	
4	Octobre - novembre 2025	<p>Le responsable Conformité et risques prend contact avec les candidats présélectionnés.</p> <p>Le Panel de vérification procède à la vérification d'éligibilité des candidats présélectionnés et envoie le résultat de la vérification aux candidats.</p> <p>Tous les candidats présélectionnés doivent être déclarés éligibles par le Panel de vérification.</p>	compliance@worldathletics.org
5	Début novembre 2025	Le Panel de nomination fait des recommandations au Conseil quant aux personnes proposées pour siéger dans la commission en qualité de président ou de membre.	
6	Mi-novembre 2025	<p>Le Conseil nomme le président et les membres de la commission.</p> <p>Tous les candidats sont informés du résultat du processus de nomination.</p> <p>Publication de la liste des membres de la commission sur le site Internet de World Athletics.</p>	<p>https://www.worldathletics.org/about-iaaf/structure/commissions</p>
7	Fin novembre 2025	Première réunion de la commission en distanciel.	

